

B – Durée et horaires

Chaque session dure deux journées.

Les horaires appliqués pour chaque session (9h00 - 17h00) peuvent être ajustés sur proposition des DRFC afin de concilier au mieux les contraintes professionnelles des participants avec celles des formateurs.

C – Prise en charge des frais engendrés par cette formation

► Formateurs internes

Comme stipulé dans le paragraphe 2 « Les modalités d'intervention des formateurs internes » de la note de service SG/SRH/SDDPRS/N2011-115 du 27 septembre 2011, les frais de déplacement et d'hébergement des formateurs sont à la charge des services demandeurs (DRFC).

Les formateurs internes sont rémunérés conformément à la note de service SG/SRH/SDDPRS/N2011-115 du 27 septembre 2011. Les dossiers d'indemnisation doivent être transmis aux DRFC, selon cette procédure.

Les interventions des agents « référents nationaux » de la DGAL dans un dispositif de formation mis en place au niveau national ou régional ne peuvent être de nature à générer une rémunération.

► Stagiaires

Pour tous les stagiaires, les frais de déplacement et de séjour sont à la charge de la structure d'affectation.

D – Suivi des sessions de formation

La DGAL suit l'état d'avancement des sessions de formation à l'aide d'un tableau de bord national de programmation / réalisation des sessions de formation.

Elle s'assure du bon déroulement de leur déploiement avec les formateurs et effectue, le cas échéant, les ajustements nécessaires.

Les DRAAF, les DAAF et les DD(CS)PP, sont invitées à faire part à la DGAL et au BFCDC de toute difficulté rencontrée pour l'application de ce dispositif.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

- à la DGAL : Marie-Christine MÉLOT-CHANCEL – Tél : 01 49 55 55 83

marie-christine.melot-chancel@agriculture.gouv.fr

Isabelle ROUAULT – Tél : 02 99 28 22 82 (DRAAF Bretagne)

isabelle.rouault@agriculture.gouv.fr

- au BFCDC: Brigitte MAURIZI – Tél : 01 49 55 44 99

brigitte.maurizi@agriculture.gouv.fr

Le directeur général de l'alimentation

Patrick DEHAUMONT

Le chef du service des ressources humaines

Jacques CLÉMENT